



Présence du HCR en 2012	
<b>Nombre de bureaux</b>	4
<b>Effectifs totaux</b>	170
Internationaux	10
Nationaux	78
VNU	41
Autres	41

### Partenaires

**Partenaires d'exécution**  
**ONG :**  
 Association pour la solidarité avec les demandeurs d'asile et les migrants, Fondation pour le développement des ressources humaines

**Partenaires opérationnels**  
**Organismes gouvernementaux :**  
 Agence des services sociaux et de la protection de l'enfance ; Agence turque pour la coopération internationale et le développement ; Bureau du Premier Ministre, Présidence de la gestion des situations d'urgence et des catastrophes ; Bureau pour la rédaction et la mise en œuvre de la législation relative à l'asile et aux migrations et pour le renforcement des capacités administratives ; Commandement général de la gendarmerie ; Commandement général des forces terrestres ; Commandement général des garde-côtes ; Direction générale de la sécurité, Ministère de l'Intérieur ; Direction générale de la solidarité sociale et de l'assistance ; Fondations de solidarité sociale et d'assistance dans les villes ; Ministère des Affaires étrangères, Ministère de la Santé et

Ministère de l'Éducation nationale ; Présidence des affaires religieuses ; Présidence des droits de l'homme ; Secrétariat général des affaires de l'Union européenne

**ONG :**  
*Amnesty International*, Assemblée des citoyens d'Helsinki – Association des droits de l'homme, Association des droits de l'homme et de solidarité avec les opprimés (*Mazlum Der*), Association féminine Van, Association pour la solidarité avec les demandeurs d'asile (*Multeci-der*), *Cansuyu*, Caritas, Commission internationale catholique pour les migrations, Croissant-Bleu international, Fondation pour les droits de l'homme, les libertés et les secours humanitaires, Fondation turque des bénévoles pour l'éducation, Fondation turque des droits de l'homme, Groupe Bonjour Ankara, Groupe de soutien aux réfugiés d'Ankara, *Kaos-GL*, Ordre des avocats, Société turque du Croissant-Rouge

**Autres :**  
 Ambassades, Délégation de l'Union européenne en Turquie, Équipe des Nations Unies dans le pays, OIM, universités

## | Aperçu |

### Faits marquants

- La crise en République arabe syrienne a continué de pousser un flux important de réfugiés en Turquie, qui a mis en œuvre un régime de protection temporaire pour les Syriens. La politique menée garantit le maintien de l'ouverture de la frontière, fait en sorte qu'il n'y ait pas de retours forcés ni de limites à la durée du séjour et permet qu'une assistance soit prodiguée dans les camps.
- Alors qu'en 2011, la Turquie a indiqué qu'elle disposait de capacités suffisantes pour faire face aux mouvements, une nette augmentation du nombre d'arrivées l'a incitée à revoir sa position en avril 2012. Le Gouvernement turc s'est officiellement joint au plan d'action régional en juin 2012.
- En plus de l'afflux de personnes venant de Syrie, la Turquie a également reçu un nombre sans précédent de demandeurs d'asile originaires d'autres pays dans la région et au-delà, ce qui crée d'autres difficultés pour le régime d'asile. Le HCR a assuré des services d'enregistrement, de détermination du statut de réfugié, de réinstallation, d'assistance de base et de renforcement des capacités pour les demandeurs d'asile non européens dans plus de 51 villes, en se concentrant particulièrement sur l'application de sa stratégie pour les réfugiés en milieu urbain.
- Le projet de loi sur les étrangers et la protection internationale a été présenté au Parlement.
- Le HCR est parvenu à assurer une collaboration forte et suivie avec tous les acteurs concernés, en même temps qu'il a adopté simultanément de nouvelles stratégies créatives, par exemple pour trouver d'autres façons de répondre aux besoins de différents groupes de réfugiés, tout en maintenant les standards de protection.

### Personnes relevant de la compétence du HCR

En 2012, les principales populations relevant de la compétence du HCR étaient les réfugiés syriens vivant dans 14 camps situés dans le sud-est de la Turquie et dans des communautés hôtes près des zones frontalières ; et des réfugiés irakiens qui ont fui leur pays ces dix dernières années.

Type de population	Origine	Total	Nb pers. assistées par le HCR	% femmes	% < 18 ans
Réfugiés	République arabe syrienne	248 500	248 500	48	-
	Iraq	9 500	9 500	44	34
	Afghanistan	3 500	3 500	46	44
	République islamique d'Iran	3 000	3 000	43	20
	Somalie	1 700	1 700	50	41
	Pays divers	900	900	42	34
Demandeurs d'asile	Afghanistan	4800	4,800	40	48
	République islamique d'Iran	3 700	3 700	41	20
	Iraq	3400	3,400	43	38
	Somalie	390	390	42	32
	Territoire palestinien occupé	280	280	43	40
	Ouzbékistan	220	220	49	39
	République arabe syrienne	200	200	38	32
	Kirghizistan	130	130	49	42
	Yémen	110	110	32	28
	Pays divers	800	800	41	22
Apatrides	Apatrides	780	-	-	-
Autres personnes relevant de la compétence du HCR	Pays divers	310	-	-	-
<b>Total</b>		<b>282 240</b>	<b>281 130</b>		

## | Rapport sur les résultats de 2012 |

### Réalisations et impact

#### Processus de protection et documents adéquats

- La Turquie a maintenu son régime de protection temporaire pour les Syriens, le Gouvernement montrant ainsi sa volonté de répondre aux besoins d'un nombre d'arrivants en constante augmentation. Les autorités ont enregistré les résidents des camps et leur ont délivré des documents d'identité.
- Au début de 2012, le HCR a été invité à établir une présence dans le sud-est de la Turquie et a commencé le suivi de la nouvelle procédure de rapatriement librement consenti récemment établie et appliquée par les autorités locales. Tout au long de l'année, il a élargi sa présence dans le sud-est du pays, spécialement après avoir reçu des autorités la permission d'ouvrir un bureau à Gaziantep. L'Organisation a travaillé en étroite collaboration avec les autorités sur les questions de protection, notamment le rapatriement librement consenti, la gestion des camps et l'enregistrement.
- En tant qu'institution chef de file au titre de l'accord du Comité permanent interorganisations, le HCR a appuyé le système des Nations Unies en Turquie, en faisant la liaison avec le Gouvernement, les donateurs et d'autres partenaires, et en établissant des mécanismes de soutien et d'intervention. Il a aussi travaillé sans relâche sur la planification des urgences au titre du plan d'action régional, a assuré la coordination avec le Gouvernement et a articulé l'urgence des besoins.

- En milieu urbain, le HCR s'est concentré sur l'amélioration de la détermination du statut de réfugié et la rationalisation des procédures. Cela a sensiblement réduit les délais d'attente entre la présentation d'une demande d'asile et la décision finale. Le Haut Commissariat a aussi commencé à appliquer un processus simplifié d'enregistrement et de détermination du statut de réfugié pour les demandeurs d'asile afghans et somaliens. Concernant les demandes basées sur la violence généralisée, les Afghans et les Somaliens ont bénéficié de cette procédure rationalisée dans près de 60 et 70 pour cent des cas, respectivement. Le HCR a réalisé près de 10 000 entretiens tout au long de l'année. Pendant la même période, 11 500 décisions ont été finalisées pour des cas en première instance, en procédure de recours et par le biais du processus d'enregistrement amélioré des Iraquiens.

#### Besoins de base et services essentiels

- Près de 190 000 Syriens ont reçu une assistance dans 14 camps situés dans sept provinces frontalières de la Turquie. Tous les Syriens hébergés dans les camps ont bénéficié d'une couverture sanitaire complète.
- Alors que la Turquie gère l'intervention d'urgence, le HCR a, depuis le début de la crise, fourni au Gouvernement turc des articles de secours essentiels, à savoir des couvertures, des tentes et des ustensiles de cuisine, en signe de solidarité et de partage des responsabilités. En coopération avec la Présidence de la gestion des situations d'urgence et des catastrophes de la Turquie, la Société turque du Croissant-Rouge et le PAM,

le HCR a distribué des ustensiles de cuisine et des appareils de cuisson aux réfugiés par le biais de la Société turque du Croissant-Rouge. Fin 2012, la valeur de l'assistance fournie au Gouvernement turc atteignait 27 millions de dollars É.-U.

- Le HCR a continué de soutenir les ressortissants non syriens qui avaient besoin d'un traitement médical urgent, dont plus de 260 ont été traités dans les hôpitaux publics. Des médicaments ont été procurés pour plus de 1 200 personnes, alors qu'un millier d'individus recevaient des conseils psychologiques/psychiatriques.
- Un soutien en espèces a été remis à des familles pour l'éducation de leurs enfants, ainsi qu'aux personnes vulnérables.
- Près de 2 300 personnes ont perçu une allocation de subsistance chaque mois, alors que 120 autres bénéficiaient d'une aide spéciale unique en raison de leur vulnérabilité, dans l'attente des décisions sur la détermination du statut de réfugié.

## Évaluation des résultats

En prodiguant des conseils techniques sur les normes internationales pertinentes, le HCR a joué un rôle clé dans la rédaction de la politique nationale visant à appliquer un régime de protection temporaire pour les Syriens.

Comme le régime de protection temporaire est demeuré en place tout au long de 2012, le HCR n'a pas eu besoin d'enregistrer les réfugiés syriens. Les autorités nationales ont enregistré ceux qui étaient hébergés dans les camps gérés par le Gouvernement, le HCR se limitant à observer le processus. À la moitié de l'année, le nombre de réfugiés syriens vivant en dehors des camps a commencé à croître. Aucune procédure officielle d'enregistrement n'a été mise en place pour eux en 2012, à l'exception des personnes entrées dans le pays par des postes frontières officiels avec leur passeport. Le HCR s'est associé aux autorités sur les questions de protection, y compris l'enregistrement de la population qui ne vit pas dans les camps, et a lancé une évaluation des besoins des réfugiés hors des camps. Pour les réfugiés urbains et non syriens, l'accélération du rythme des arrivées a allongé les délais d'attente pour les cas individuels entre la première démarche jusqu'à l'enregistrement initial.

La capacité du HCR à présenter le dossier d'individus pour la réinstallation depuis la Turquie avait été initialement estimée à 6 000 personnes. Néanmoins, grâce à une augmentation des effectifs et des activités de plaidoyer auprès des pays de réinstallation, l'objectif a été révisé à la hausse et porté à 7 500. Pourtant, même cet objectif révisé a été dépassé à la fin de l'année, date à laquelle une demande de réinstallation avait été présentée au nom de 7 900 réfugiés.

Le HCR et ses partenaires d'exécution ont renseigné les parents et les enfants réfugiés sur la législation, les services et les procédures relatives à l'éducation en Turquie, par l'intermédiaire de brochures d'information. En 2012, le taux global de fréquentation était supérieur de 56 pour cent à celui de 2011.

En 2012, plus de 700 enfants séparés ou non accompagnés nouvellement arrivés ont été enregistrés par le HCR, soit une nette augmentation par rapport aux quelque 300 enfants en 2011. Cette hausse a mis à rude épreuve les institutions nationales de protection de l'enfant et a provoqué des problèmes de capacité dans les orphelinats.

Pendant l'année 2012, plus de 100 personnes relevant de la compétence du HCR ont signalé des incidents de violence sexuelle et sexiste au HCR, soit davantage qu'en 2011. Conformément aux procédures habituelles de l'Organisation en matière de violence sexuelle et sexiste, les victimes ont reçu des conseils juridiques et psychosociaux et leurs besoins immédiats en abris ont été satisfaits par le biais de foyers de femmes gérés par les autorités publiques. Avec la promulgation en mars 2012 de la nouvelle loi sur la protection de la famille et la prévention de la violence contre les femmes, des centres de prévention de la violence ont été établis dans des villes satellites pour prodiguer une assistance juridique, sociale et psychologique aux victimes.

En 2012, le HCR a mis principalement l'accent sur la préparation de la première loi relative à l'asile jamais adoptée par la Turquie. Le projet de loi sur les étrangers et la protection internationale a été présenté au Parlement après l'aval du Conseil des ministres et du cabinet du Premier Ministre. Le HCR a fourni des conseils techniques pendant le processus et prôné un renvoi rapide de la loi.

## Contraintes

L'accroissement des nouvelles arrivées à la moitié de l'année a incité le Gouvernement à instituer une procédure échelonnée d'arrivée et à créer de nouveaux camps pour les réfugiés syriens gérés par les autorités turques. À la fin de l'année, aucun système centralisé d'enregistrement n'avait été mis en place pour les réfugiés syriens logés dans les camps. La population qui vit à l'extérieur des camps, à l'exception des personnes étant entrées dans le pays par les postes frontières officiels avec un passeport, n'a pas été enregistrée, pas plus qu'elle n'a reçu de papiers.

La brusque hausse du nombre de demandeurs d'asile non syriens a provoqué de longs délais d'attente pour les membres de ce groupe. L'un des principaux défis était de gérer leurs attentes. Compte tenu de la situation dans leur pays d'origine, le rapatriement librement consenti n'était pas une option viable, alors que l'intégration sur place demeurait difficile. Beaucoup de réfugiés pensaient être réinstallés. Face à leur nombre croissant, on prévoit que davantage de réfugiés reconnus demeureront en Turquie jusqu'à ce qu'ils trouvent une solution durable.

La nette augmentation du nombre de personnes non syriennes relevant de la compétence du HCR a rendu encore plus nécessaire d'établir des mécanismes de consultation régionale pour concevoir des stratégies régionales globales. Des ressources supplémentaires sont requises pour renforcer les capacités à cet égard.

## Besoins non satisfaits

- À la fin de l'année, près de 70 000 réfugiés non enregistrés vivaient hors des camps dans des conditions inférieures aux normes établies.
- Le HCR n'a pu élargir son réseau de partenaires d'exécution pour couvrir toutes les principales villes satellites. Plus de 30 pour cent des personnes relevant de la compétence du HCR qui résidaient dans des villes satellites n'ont pas été desservies par le réseau des partenaires d'exécution du HCR.
- Alors que le nombre de réinstallations a doublé ces trois dernières années, les effectifs n'ont pas suivi cette progression, obligeant le service de la réinstallation à faire davantage appel au personnel affilié pour atteindre ses objectifs.

## Collaboration avec les partenaires

Le HCR a travaillé avec deux partenaires d'exécution en 2012, l'Association pour la solidarité avec les demandeurs d'asile et les migrants et la Fondation pour le développement des ressources humaines.

Le Haut Commissariat a prêté son soutien au renforcement des capacités des autorités aux frontières et autres engagées dans la gestion des mouvements migratoires mixtes, particulièrement dans le cadre du partenariat de l'OTAN pour la structure de paix.

La mise en place de mécanismes d'entrée sensibles aux exigences de la protection et l'application du Plan d'action en dix points pour la protection des réfugiés et les migrations mixtes étaient parmi les priorités du HCR dans son travail avec les autorités aux frontières.

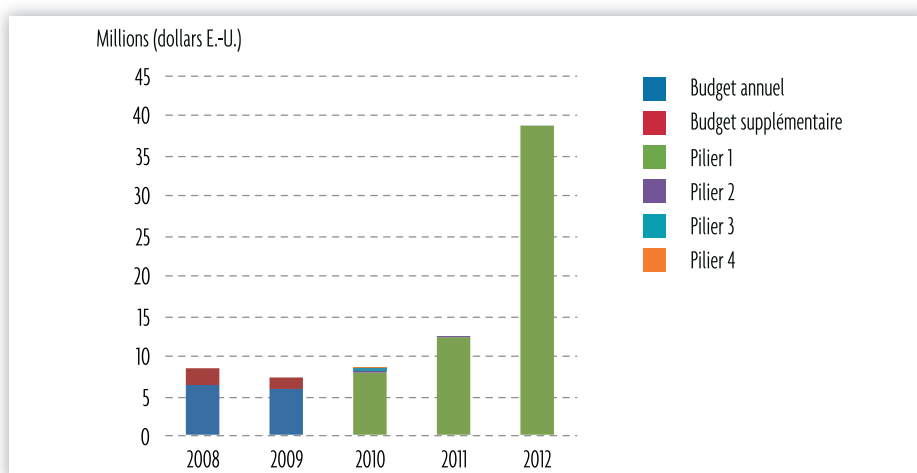
L'équipe de l'ONU dans le pays a demandé au HCR de diriger les interventions en Turquie. Depuis mai 2011, le Haut Commissariat actualise régulièrement le plan de préparation aux urgences et le plan d'action régional.

En décembre 2012, le HCR a signé un protocole d'accord sur la coopération en matière d'assistance humanitaire avec la Société turque du Croissant-Rouge pour la distribution d'abris aux Syriens dans les camps.

## | Informations financières |

La spectaculaire augmentation du nombre de Syriens ainsi que d'autres demandeurs d'asile arrivant en Turquie a provoqué une nette majoration des besoins pour l'opération du HCR. Les besoins financiers pour l'opération se sont élevés à près de 71 millions de dollars E.-U. en 2012, y compris l'urgence syrienne, et le niveau de financement disponible a permis à l'opération de dépenser quelque 39 millions de dollars E.-U., soit à peu près 55 pour cent des besoins totaux. En dépit du déficit, le HCR a maintenu sa crédibilité auprès des autorités nationales, protégé l'espace de l'asile et renforcé la coopération pratique avec les départements gouvernementaux.

### Dépenses en Turquie | 2008-2012



### Budget, revenus et dépenses en Turquie | Dollars E.-U.

	PILIER 1 Programme pour les réfugiés	PILIER 2 Programme pour les apatrides	Total
<b>BUDGET FINAL</b>	<b>70 934 298</b>	<b>44 000</b>	<b>70 978 298</b>
Revenus issus des contributions <sup>4</sup>	17 435 000	0	<b>17 435 000</b>
Autres fonds disponibles / ajustements / transferts	21 504 260	7 431	<b>21 511 691</b>
<b>TOTAL DES FONDS DISPONIBLES</b>	<b>38 939 260</b>	<b>7 431</b>	<b>38 946 691</b>

#### VENTILATION DES DÉPENSES

##### Environnement de protection favorable

	PILIER 1	PILIER 2	Total
Instruments régionaux et internationaux	0	7 431	<b>7 431</b>
Droit et politique générale	259 991	0	<b>259 991</b>
Institutions administratives et pratiques	151 704	0	<b>151 704</b>
Accès à l'assistance juridique et recours	349 203	0	<b>349 203</b>
Accès au territoire et risque de refoulement réduit	249 396	0	<b>249 396</b>
Attitude du public à l'égard des personnes prises en charge	447 137	0	<b>447 137</b>
<b>Sous-total</b>	<b>1 457 431</b>	<b>7 431</b>	<b>1 464 862</b>

	PILIER 1 Programme pour les réfugiés	PILIER 2 Programme pour les apatrides	Total
<i>Processus de protection et documents adéquats</i>			
Conditions d'accueil	1 526 543	0	<b>1 526 543</b>
Enregistrement et établissement de profils	1 318 929	0	<b>1 318 929</b>
Procédures de détermination du statut	864 825	0	<b>864 825</b>
Sous-total	3 710 297	0	3 710 297
<i>Sécurité face à la violence et à l'exploitation</i>			
Violences fondées sur l'appartenance sexuelle (prévention et réponse)	256 254	0	<b>256 254</b>
Liberté de mouvement et réduction des risques de détention	374 094	0	<b>374 094</b>
Protection des enfants	303 469	0	<b>303 469</b>
Sous-total	933 817	0	933 817
<i>Besoins de base et services essentiels</i>			
Abris et infrastructure	27 639 493	0	<b>27 639 493</b>
Articles ménagers de base	113 623	0	<b>113 623</b>
Services destinés aux groupes ayant des besoins spécifiques	1 697 990	0	<b>1 697 990</b>
Éducation	380 067	0	<b>380 067</b>
Sous-total	29 831 173	0	29 831 173
<i>Autonomisation et autogestion communautaires</i>			
Mobilisation communautaire	374 095	0	<b>374 095</b>
Sous-total	374 095	0	374 095
<i>Solutions durables</i>			
Stratégie de solutions globales	124 698	0	<b>124 698</b>
Retour volontaire	172 747	0	<b>172 747</b>
Réinstallation	391 192	0	<b>391 192</b>
Sous-total	688 637	0	688 637
<i>Direction, coordination et partenariats</i>			
Coordination et partenariats	627 915	0	<b>627 915</b>
Relations avec les donateurs et mobilisation des ressources	249 615	0	<b>249 615</b>
Sous-total	877 531	0	877 531
<i>Appui à la logistique et aux opérations</i>			
Gestion des opérations, coordination et appui	674 853	0	<b>674 853</b>
Sous-total	674 853	0	674 853
Versements aux partenaires d'exécution	391 427	0	<b>391 427</b>
<b>Total</b>	<b>38 939 260</b>	<b>7 431</b>	<b>38 946 691</b>

Les revenus issus des contributions incluent des coûts d'appui indirect prélevés sur les contributions pour les piliers 3 et 4, les budgets supplémentaires et la réserve pour les "Activités nouvelles ou additionnelles - liées au Mandat". Les contributions affectées à tous les piliers sont incluses dans le Pilier 1.